

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Monsieur Gilles Delisle préside l'assemblée. Ayant constaté le quorum, il déclare la réunion ouverte. Il est 19 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution numéro cp252-04-01

Il est proposé par madame Marie-Josée Ulrich et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. MODIFICATION AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2000.

Lors de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 décembre une erreur a été commise au point 3 et au point 10: les deux résolutions portent le même numéro soit le 231-12-00.

Résolution numéro cp253-04-01

Il est proposé par madame Carole Bélanger que les résolutions suivantes : **point 3 résolution numéro cp231-12-00 et au point 10 résolution numéro cp231-12-00** deviennent au point 3 la résolution numéro cp231-12-00-a et au point 10 la résolution numéro cp231-12-00-b.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2001.

Résolution numéro cp254-04-01

Il est proposé par madame Linda D'Astous que le procès-verbal soit adopté tel qu'amendé..

Adoptée à l'unanimité.

Suite à la question de monsieur Jocelyn Bergeron, madame Denise Benoit Lussier nous informe que les frais de garde seront de 5 \$ par jour par enfant puisque, selon les règles budgétaires connues, le MÉQ défraiera la différence.

5. MOT DU PRÉSIDENT.

Pour éviter qu'une situation critique durant les discussions se présente, une suspension de l'assemblée pourrait être demandée par un membre ou un représentant de la commission scolaire. Lors de cette suspension, la personne l'ayant demandée, le président, le représentant de la commission scolaire ainsi que quelques membres (3) du comité exécutif se retireront quelques minutes à l'extérieur pour discuter. Au retour, le président fera une mise au point et déclarera la suspension terminée ou ajournera la réunion.

6. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Denise Benoit Lussier souligne qu'il y a eu une rencontre entre les membres du comité exécutif du conseil des commissaires et de l'exécutif du comité de parents et certains membres de la Direction générale. Les échanges ont été fructueux à plusieurs niveaux et il est souhaité que tous puissent échanger de cette façon une ou deux fois par année.

Madame Denise Benoit Lussier nous mentionne qu'il y a eu une rencontre au sujet de l'école de La Farandole entre le D^r Allard de la Régie de la santé publique et monsieur Pelligrino et tout le personnel de l'école. Il a été convenu que tous demeurent dans le bâtiment jusqu'à la fin de l'année et lors de l'assemblée générale, les parents ont reçu l'assurance que certaines mesures seront prises pour assurer la santé de tout le monde, par exemple, l'école sera ventilée à tous les jours. À la fin des classes, le bâtiment ne servira plus pour les enfants sans avoir fait l'objet auparavant de vérifications majeures du bâtiment.

Il y aura une matinée symphonique le 16 mai offerte par OSMONT, réalisation du partenariat avec l'Orchestre symphonique de la Montérégie. Madame Lussier nous mentionne qu'il reste encore quelques billets.

Il y aura aussi le 30 mai au Théâtre de la Ville, la concert du printemps, une chorale composée d'élèves des écoles George-Étienne-Cartier, Christ-Roi, Marie-Victorin (Longueuil) et Félix-Leclerc chantera avec l'OSMONT; les décors ont été réalisés par les jeunes de l'école Antoine-Brossard. Le prix du billet est de 15 \$. Bienvenue à tous.

La CSMV offrira une soirée pour honorer les bénévoles oeuvrant dans ses écoles le 2 mai à l'école André-Laurendeau.

Une présentation sera faite en mai ou juin sur les actions qui découlent du plan de développement de la CSMV.

Il a été convenu que les écoles resteraient ouvertes à moins de conditions extrêmes et que si les écoles ferment, les services de garde seront aussi fermés.

7. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES.

Madame Johanne Gaudreau nous mentionne que la CSMV espère que le déficit sera enrayé dans 3 ans, et que l'équilibre budgétaire devrait être atteint l'an prochain.

Les budgets écoles subiront des coupures importantes l'an prochain.

La CSMV songe à établir un réseau de fibre optique avec la nouvelle ville.

La consommation d'énergie des 10 écoles les plus énergivores sera examinée et certaines mesures seront mises au point afin de réduire leur consommation .

Le comité de décentralisation a étudié chacun des services, pour l'instant aucun changement majeur n'est prévu.

Madame Johanne Gaudreau nous informe qu'il n'y aura aucun changement l'an prochain en ce qui a trait à la politique familiale. Elle sera revue l'an prochain : est-ce que la CSMV veut aider les familles les plus démunies ou les plus nombreuses?

8. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM.

Madame Sylvie Picard mentionne que la dernière rencontre a surtout porté sur l'application du nouveau régime pédagogique. Elle demande si tous les conseils d'établissement se sont prononcés sur la grille horaire. La réponse est oui. Elle souligne que dans une lettre monsieur Bisailon souligne que les périodes de moins de 60 minutes par semaine ne sont pas très profitables, et ce dans toutes les matières.

Monsieur Jean Therrien mentionne que la rencontre réunissant les présidents des comités de parents fut très constructive. Le retour de cette formule est envisagé pour l'an prochain. Toutefois, le colloque tenu en mars 2001 fut une grande déception, l'ACPM envisage une nouvelle formule, soit un colloque à tous les 2 ans. On aimerait bien connaître les raisons du faible taux de participation : la formule, le choix des ateliers, le moment dans l'année,... Faute de participants, l'ACPM a dû annuler l'activité prévue pour les parents d'élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (ÉHDAA).

Monsieur Jean Therrien mentionne que l'ACPM demande à ce que tous les comités de parents paient la contribution volontaire. Sachant que le comité de parents de la CSMV ne paie pas de contribution, il en sera discuté lors de la prochaine réunion de l'exécutif.

9. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ÉHDAA.

Monsieur Gilles Perron mentionne que le budget du comité ÉHDAA a un déficit de 1,6 M (soit une dépense de 41 M pour une subvention de 39 M). Le budget sera le même l'an prochain, aucune coupure n'y sera faite.

Madame Lussier mentionne qu'une rencontre avec la Direction régionale (MÉQ) est prévue et que la CSMV devra faire la preuve que ces sommes répondent aux besoins minimaux et qu'elle se doit de les injecter.

Monsieur Perron mentionne que la CSMV envisage d'allouer pour l'intégration des élèves handicapés seulement un maximum de 5 heures par semaine de soutien technique.

Monsieur Perron mentionne que plusieurs parents ont été témoin de situations pour le moins aberrantes lors de transport scolaire adapté. Il y a un manque de formation au niveau des chauffeurs de taxi et des minibus. Une formation sera offerte l'an prochain.

Aucun soutien ou argent supplémentaire ne seront investis dans l'effort pour réduire au minimum le redoublement pourtant cela représente une économie de 400 M.

10. LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT.

Il y a présentement des travaux de rénovation à l'école Curé-Lequin. C'est pourquoi cette école est temporairement relocalisée au 25, chemin de Chambly à Longueuil. Il est prévu qu'elle réintègre ses locaux aux environs du mois de décembre 2001.

La bâtisse numéro 72 dessert présentement l'école La Farandole mais dès la fin des classes cette bâtisse sera mise en location.

L'école St-Lambert n'apparaît pas sur la liste parce qu'elle ne fait pas partie des écoles de la CSMV

Suite à la question d'un membre, madame Denise Benoit Lussier nous informe que le début des consultations se fait habituellement au début du mois d'octobre lors d'un redécoupage.

Monsieur Claude Roy demande s'il est dans le mandat des représentants au comité de parents d'apporter la consultation sur la liste des écoles et actes d'établissement au C.E de leur école. La réponse est oui.

Petite coquille, on devrait lire l'école Tourterelle et non pas l'école La Tourterelle.

11. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET.

Un montant de près de 4 M\$ de dollars n'a pas été remis à la Commission scolaire par le ministère de l'Éducation. La CSMV a donc décidé de ne pas tenir compte des sommes promises par le MÉQ. Si toutefois ces sommes parviennent à la CS, elles serviront de « coussins » pour assurer les dépenses imprévues.

Voici la modification au point 2.4 du document « Cadre régissant la préparation du budget » : Les revenus nets provenant d'entente avec les municipalités du territoire sont retournés aux écoles du territoire visé (investissement et fonctionnement) conformément aux ententes avec ces municipalités. La contribution de la Commission reliée à l'entente avec la Ville de Saint-Hubert pour les activités parascolaires sera prise à même les budgets des écoles visées.

Monsieur Jean Therrien demande ce qui provoque le déficit de la CS?

Le déficit provient en partie de la fusion des 6 commissions scolaire. Les écoles des Commissions scolaire Jacques-Cartier, Brossard et Greenfield Park avaient des surplus qu'elles ont conservés. La nouvelle CS a absorbé les déficits des autres commissions scolaires et plusieurs services déjà mis en place ont été conservés.

Lors du renouvellement des conventions collectives, nous constatons un manque à gagner significatif dans les allocations du MÉQ.

La Commission scolaire Marie-Victorin dessert toute la région en ce qui a trait à certains services spécialisés offerts.

Monsieur Gilbert Potvin demande si le déficit de la CS ne peut pas, comme c'est le cas dans les hôpitaux, être absorbé par le MÉQ? Non le MÉQ ne résorbera pas les déficits des commissions scolaire, car les CS n'ont pas le droit d'avoir de déficit. Si aucun plan de redressement n'est fourni, le MÉQ pourra envisager la mise en tutelle de la commission scolaire.

Monsieur Alain Bissonnette demande s'il y a d'autres mesures prises pour assurer la résorption du déficit? Madame Lussier lui répond que plusieurs comités sont présentement consultés pour trouver tous les moyens disponibles à la résorption du déficit.

Monsieur Pierre Lambert propose que chaque conseil d'établissement demande au MÉQ de bien vouloir remettre à la CS les sommes promises pour les services offerts.

Lors de la première année de la fusion, les écoles de la nouvelle CS ont continué à fonctionner de la même manière avec tous les services déjà implantés. Lors de la 2^e année la Commission scolaire a procédé à l'harmonisation des services.

Monsieur Michel Parent demande quel est le pourcentage du déficit une fois enlevé tous les montants promis par le MÉQ? Le budget de la CSMV est fait essentiellement de salaires, dépenses incompressibles, donc le déficit représente environ 2% du budget global.

Monsieur Gilles Perron demande s'il y a des mesures prévues pour éviter qu'une telle situation se reproduise? Madame Lussier nous indique qu'aucun directeur en place ne veut revivre pareille situation et qu'ils ont collaboré à la résorption.

Résolution numéro cp255-04-01

Madame Linda Bossé demande d'appuyer ouvertement, auprès du MÉQ, l'extrait du procès-verbal du conseil des commissaires tenue le 27 mars 2001 et de l'envoyer à l'ACPM, à la FCPPQ ainsi que de faire parvenir une lettre de notre CE au comité de parents qui appuie ce même extrait.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Yves Daigneault demande si le budget des immobilisations sera lui aussi ponctionné? La réponse est oui.

Monsieur Laurent Benoit demande que la CS nous informe de ses besoins et que le comité de parents la soutienne.

Une rencontre est organisée avec madame Marois. Il sera discuté entre autres du parc immobilier.

Madame Denise Benoit Lussier nous mentionne que des études sont présentement en cours pour déterminer la cause d'une trop grosse consommation d'énergie par certaines écoles. Un emprunt pourrait être demandé pour payer les réparations et les remboursements seront faits à même les économies réalisées par la baisse de la consommation d'énergie.

Monsieur Gilles Perron souligne qu'après la résorption du déficit, des mesures devront être mises en place afin que les sommes récupérées soient imputées là où il se doit, c'est-à-dire pour les services directs à l'élève.

11.1 Dépôt d'amendements

Résolution numéro cp256-04-01

Il est proposé par madame Linda Bossé que le 3^e paragraphe du point 2.2 du « Cadre régissant la préparation du budget 2001-2002 » soit modifié afin qu'on lise ainsi :
Pour les écoles primaires et les écoles spécialisées, les coûts de consommation d'énergie seront basés sur un historique de consommation et seront en fonction des aménagements et de l'état des équipements et du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Vote.

IL est proposé par madame Marie-Èlène L'Espérance que le cadre régissant la préparation du budget soit adopté tel qu'amendé malgré que ledit document présenté au comité de parents soit incomplet, les annexes n'ayant pas été présentées.

Adopté à la majorité.

12. CALENDRIER SCOLAIRE.

Madame Denise Benoit Lussier nous mentionne que la journée pédagogique fixe prévue le 26 octobre sera déplacée au le 30 janvier 2002.

12.1 Dépôt d'amendements

Résolution numéro cp258-04-01

Madame Marie-Josée Ulrich propose que la journée fixe prévue le 26 octobre 2001 soit déplacée au 30 janvier 2002.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Vote

Résolution numéro cp257-04-01

Il est proposé par Johanne Gaudreau que le calendrier scolaire soit adopté tel qu'amendé.

Adopté à l'unanimité.

Madame Lussier nous mentionne que les 4 journées pédagogiques de la fin juin sont impossibles à déplacer pour le moment, car le syndicat des enseignants refuse toujours cette modification.

13. RÈGLES DU PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1^{er} AU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE.

13.1 Dépôts d'amendements

Il n'y a aucun dépôt d'amendement.

13.2 Vote

Résolution numéro cp259-04-01

Il est proposé par madame Sylvie Picard que les règles du passage du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle au 2^e cycle du secondaire, soient acceptées tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité.

14. AJOURNEMENT DES RÉUNIONS.

Monsieur Gilbert Potvin mentionne qu'il appartient au président de l'assemblée de voir au maintien de l'ordre du jour.

Monsieur Mario Boudreault nous informe que l'ordre du jour est fait en fonction de la disponibilité des intervenants participant à l'assemblée.

Les réunions du comité de parents sont un lieu pour s'exprimer ouvertement, il serait dommage de nous empêcher de le faire.

Résolution numéro cp260-04-01

Il est proposé par monsieur Gilles Delisle que les réunions du comité de parents se terminent le soir même.

Adoptée à l'unanimité.

Un membre demande s'il y a possibilité que, dans un effort de guerre, toutes les écoles versent, au prorata de leur santé financière, une allocation spéciale pour subvenir aux besoins criants de certaines écoles (ex-CS de l'Eau-Vive) qui ont plus de 40 ans. Madame Denise Benoit Lussier souligne que la CSMV ne touchera pas aux surplus des écoles.

15. CORRESPONDANCE.

Il n'y a aucune correspondance.

Madame Isabelle Matte demande à tous les membres de remettre le sondage.

16. PAROLE AU PUBLIC.

Un parent demande quelle est la proportion en pourcentage des écoles qui ont des budgets déficitaires? Madame Denise Benoit Lussier répond que la remise des budgets par les écoles n'est pas encore terminée.

Un parent nous mentionne que la capacité d'accueil des classes du primaire selon le code du bâtiment est de 1,55 m² par élève alors que le MÉQ alloue 50 m² par classe de 18 à 29 élèves.

Tous les membres ont déjà reçu la répartition des services éducatifs par école en deux versions : une en date du 19 juin 2001 et une en date de septembre 2001. Monsieur Jacques Francoeur viendra nous présenter la version préliminaire 2001-2002 à la prochaine réunion.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Résolution numéro cp261-04-01

Il est proposé par madame Marie-Élène L'Espérance et unanimement résolu que la présente assemblée soit levée. Il est 22 h 20.

Isabelle Matte
Secrétaire.